



## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2010



Membres composant le Conseil Municipal	:	27
Membres en exercice	:	27
Membres présents	:	22
Membres absents excusés et représentés	:	4
Membres absents	:	1

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Madame Anne-Marie ABIVEN, Maire.

### NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE ET APPEL NOMINAL

Madame Véronique PERON a été désignée secrétaire de séance

Etaient présents : MME ABIVEN, Maire, Ms et Mmes BARILLET, BARRIONUEVO, BOULLET, CLERIN, DAMIEN, DE OLIVEIRA, DZIAMSKI, FRANCOIS, GAUDUIN, HUGUET, MARTHE-ROSE, MARTIN, MEKONTSO, MORAIN, NICOT, PERON, ROUSSEAU, SIFFLET-GUERQUIN, URVOY, VACHON, VANNIER.

### Etaient excusés et représentés :

Monsieur CARDOUX a donné pouvoir à Madame DAMIEN  
Madame HERVIEU a donné pouvoir à Madame PERON  
Monsieur LEHAUT a donné pouvoir à Madame MORAIN  
Monsieur REBONDY a donné pouvoir à Monsieur VANNIER

Etait absent : Mr LOMBARD

Madame le Maire demande si le Conseil Municipal accepte 2 affaires supplémentaires. Accord à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 février 2010 : 21 voix Pour et 5 Abstentions.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 février 2010 : 16 voix Pour et 10 Abstentions.

(Se sont abstenus les élus absents lors de ces réunions).

19 h 15 : Arrivée de Madame DE OLIVEIRA.

## **AFFAIRE N° 1 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2009** **VILLE - ASSAINISSEMENT - EAU**

Les budgets ville, assainissement et eau 2009 ayant été voté par chapitres, les comptes administratifs doivent être votés de la même manière après que Madame le Maire ait quitté la séance.

### **COMPTE ADMINISTRATIF VILLE**

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Comme pour l'exercice 2008, les crédits prévus en Dépenses de fonctionnement ont été maîtrisés grâce à la rigueur de la gestion. La réalisation est de 3.547.096,49 € pour une prévision de 3.828.784,57 €, virement vers la section d'investissement déduit.

#### **Charges à caractère général**

Dans ce chapitre nous remarquons :

1. Malgré des efforts constants en matière d'économie d'énergie (isolation, fenêtres double vitrage...) la forte augmentation du coût de l'énergie ne nous a pas permis de respecter parfaitement les crédits ouverts.
2. La dépense d'achat de carburant a été inférieure à la prévision et inférieure également à la dépense 2008
3. Les frais d'assurances ont diminué pour un montant d'environ 25 % (nouveau marché réalisé en 2008 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009)
4. Les frais d'honoraires sont supérieurs aux crédits ouverts en raison du plan topographique de la rue des Bouts d'en Bas
5. Les frais d'actes et de contentieux sont toujours plus élevés en raison des mémoires en défense pour répondre aux dossiers déposés au Tribunal Administratif par un salarié et un syndicat.

#### **Charges de personnel**

Les crédits utilisés sont inférieurs aux crédits ouverts. La dépense en matière de frais de personnel est sensiblement égale à 2008 (2.046.342,26 € en 2009 pour 2.035.182,78 € en 2008).

#### **Autres charges**

Ces dépenses avaient été estimées au plus juste lors du BP 2009. La réalisation est conforme à la prévision. Il en est de même pour les charges financières.

## **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes prévues pour l'exercice 2009 étaient de 4 085 689,84 euros, la réalisation est de 4 110 851,80 euros..

**Atténuation de charges** : Il s'agit des remboursements des arrêts de travail du personnel ; le montant est supérieur aux prévisions et également supérieur aux réalisations 2008, le nombre d'arrêts étant plus important.

### ***Impôts et taxes***

Le produit des impôts est conforme aux prévisions. La taxe additionnelle aux droits de mutation est inférieure à l'année 2008 de 87 343,89 €.

### ***Dotations subventions et participations***

Dans ce chapitre sont comptabilisées les participations de l'état par le biais des dotations (DGF, Péréquation...). Apparaissent également les subventions du Conseil général et de la CAF pour le centre de loisirs, la participation du Syndicat de fonctionnement du Collège pour l'occupation du gymnase...

### ***Autres produits de gestion***

L'essentiel des recettes de ce chapitre sont les loyers des bâtiments communaux et les charges y afférant.

### ***Produits exceptionnels***

Dans ce chapitre figurent les remboursements d'assurances, les régularisations sur exercices antérieurs, les dons et les produits de cessions.

## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Elles sont constituées par :

- Le résultat d'investissement reporté
- Le remboursement du capital des emprunts
- Les frais pour la modification simplifiée du POS
- L'acquisition de logiciels
- Des travaux de menuiseries à la Mairie
- De travaux sur divers bâtiments (vitres Centre médical et social, portes Salle des fêtes, fenêtres services techniques, chaudière Mairie, ...)
- Acquisition de divers matériels, mobilier et véhicules (débroussailleuse, sono, isoairs handicapés, tondeuse à gazon, remorque, Renault Master, matériel informatique, mobilier CLSH)
- Travaux ancienne école Les Glycines
- Solde du rond-point

## **LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Elles sont constituées par :

- Le FCTVA sur les investissements 2007
- L'affectation du résultat 2008
- La taxe locale d'équipement
- Les subventions
- Un emprunt de 700.000 euros.

## COMPTE ADMINISTRATIF VILLE

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

COMPTE	LIBELLE	PREVISIONS 2009	REALISATIONS
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		4 085 689,84	3 547 096,49
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 094 850,00	903 193,56
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 124 510,00	2 046 342,26
014	ATTENUATION DE RECETTES	9 384,00	9 384,00
022	DEPENSES IMPREVUES	6 511,73	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	256 905,27	
042	OPER.D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	125 639,00	135 325,30
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	313 080,00	298 977,20
66	CHARGES FINANCIERES	151 809,84	151 809,09
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00	2 065,08

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

COMPTE	LIBELLE	PREVISIONS 2009	REALISATIONS
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		4 085 689,84	4 110 851,80
002	RESULTAT DE FONCTION REPORTE	222 824,34	222 824,34
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	61 196,00	85 891,23
042	OPER. ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION		2 072,95
70	PRODUITS SERVICES DOMAINE VENTES DIV.	146 000,00	175 448,19
73	IMPOTS ET TAXES	1 854 556,50	1 825 877,37
74	DOTATIONS , SUBENTIONS ET PARTICIPAT.	1 742 613,00	1 722 563,60
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	42 500,00	61 947,41
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 000,00	14 226,71

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

COMPTE	LIBELLE	PREVISIONS 2009	REALISATIONS
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 019 661,18	1 097 052,55
001	RESULTAT D'INVESTIS. REPORTE	345 978,91	345 978,91
040	OPERA.D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI		2 072,95
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	439 444,00	439 443,28
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	64 507,00	18 433,94
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	370 902,27	110 987,98
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	798 829,00	180 135,49

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

COMPTE	LIBELLE	PREVISIONS 2009	REALISATIONS
RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 019 661,18	1 446 585,33
001	RESULTAT D'INVESTIS. REPORTE		
021	VIREM. DE SECTION DE FONCTIONNEMENT	256 905,27	
024	PRODUITS CESSIONS IMMOBILISATIONS	271 206,00	
040	OPER. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI.	125 639,00	135 325,30
10	DOTATIONS ET FONDS DIVERS	514 143,91	515 189,94
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	151 767,00	95 596,90
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	700 000,00	700 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		473,19

Madame DAMIEN constate une grande différence entre la prévision et la réalisation des subventions et s'en étonne.

Madame le Maire précise que les subventions sont versées en fonction des travaux effectués et que la ville est en attente du solde de la subvention relative aux travaux du gymnase.

### COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

Monsieur CLERIN procède à la lecture du compte administratif.

Les dépenses de fonctionnement correspondent au traitement des boues de la station qui n'est pas inclus dans le contrat d'affermage, à la publicité des marchés relatifs au collecteur de la rue des Guigneveaux ainsi qu'au remboursement des intérêts d'emprunt.

Les recettes de fonctionnement correspondent à la part communale de la redevance et à la taxe de raccordement.

Les dépenses d'investissement sont les travaux de la station d'épuration et le remboursement du capital d'emprunt.

Les recettes d'investissement sont constituées par le remboursement de la TVA, les subventions et l'affectation du résultat 2008.

### COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

#### DEPENSES D'EXPLOITATION

COMPTE	LIBELLE	PREVISIONS 2009	REALISATIONS
DEPENSES D'EXPLOITATION		336 373,57	166 101,19
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	47 000,00	22 224,12
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	144 585,49	
042	OPER.D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	10 703,00	10 702,21
66	CHARGES FINANCIERES	27 985,08	27 984,82
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	106 000,00	105 190,04

## RECETTES D'EXPLOITATION

COMPTE	LIBELLE	PREVISIONS 2009	REALISATIONS
RECETTES D'EXPLOITATION		336 373,57	334 652,04
002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	133 649,57	133 649,57
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PREST.	194 125,00	191 873,03
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	8 599,00	8 598,43
77	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES		531,01

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

COMPTE	LIBELLE	PREVISIONS 2009	REALISATIONS
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 217 270,12	180 892,68
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVES.	41 751,56	41 751,56
041	OPERAT. PATRIMONIALES	100 365,00	33 980,45
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	49 530,00	49 523,69
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 200,00	1 124,24
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 024 423,56	54 512,74

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

COMPTE	LIBELLE	PREVISIONS 2009	REALISATIONS
RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 217 270,12	199 329,74
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVES		
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	144 585,49	
040	OPERA.D'ORD. DE TRANSFERT ENTRE SECT.	10 703,00	10 702,21
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 365,00	33 980,45
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	120 147,56	120 147,56
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	441 205,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	229 899,07	519,07
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	100 365,00	33 980,45

## COMPTE ADMINISTRATIF EAU

Monsieur CLERIN procède à la lecture du compte administratif.

La redevance de la part communale sur l'eau permet de réaliser les amortissements.

L'excédent d'investissement permettra de financer le remplacement des branchements plomb.

## COMPTE ADMINISTRATIF EAU

### DEPENSES D'EXPLOITATION

COMPTE	LIBELLE	PREVISIONS 2009	REALISATIONS
DEPENSES D'EXPLOITATION		52 941,00	52 786,51
002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	7 041,00	7 040,06
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 500,00	2 392,00
042	OPER.D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	43 400,00	43 354,45

## RECETTES D'EXPLOITATION

COMPTE	LIBELLE	PREVISIONS 2009	REALISATIONS
RECETTES D'EXPLOITATION		52 941,00	
002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		
042	OPER.D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	5 854,00	5 852,60
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PREST.	47 087,00	30 777,09

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

COMPTE	LIBELLE	PREVISIONS 2009	REALISATIONS
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		435 072,95	6 371,67
040	OPER.D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	5 854,00	5 852,60
041	OPERAT. PATRIMONIALES	10 000,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	519,07	519,07
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	418 699,88	

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

COMPTE	LIBELLE	PREVISIONS 2009	REALISATIONS
RECETTES D'INVESTISSEMENT		435 072,95	415 027,40
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVES	371 672,95	371 672,95
040	OPERA.D'ORD. DE TRANSFERT ENTRE SECT.	43 400,00	43 354,45
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	10 000,00	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 000,00	

Madame le Maire quitte la salle afin que soit procédé au vote des comptes administratifs.

### **Vote :**

**COMPTE ADMINISTRATIF VILLE** : 20 voix Pour, 3 Contre (Mrs MEKONTSO, MARTIN, Mme SIFFLET-GUERQUIN), 2 Abstentions (Mme DAMIEN, Mr CARDOUX)

**COMPTE ADMINISTRATIF EAU** : 20 voix Pour, 5 Contre (Mrs CARDOUX, MEKONTSO, MARTIN, Mmes DAMIEN, SIFFLET-GUERQUIN)

**COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT** : 20 voix Pour, 5 Contre (Mrs CARDOUX, MEKONTSO, MARTIN, Mmes DAMIEN, SIFFLET-GUERQUIN)

Madame le MAIRE reprend sa place après les votes des comptes administratifs.

Ville

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2009,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**DECLARE par 21 voix Pour, 2 abstentions (Mme DAMIEN, Mr CARDOUX) et 3 Contre (Mrs MARTIN, MEKONTSO, Mme SIFFLET-GUERQUIN)**

Que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2009, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve.

Eau

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2009,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**DECLARE par 21 voix Pour et 5 contre (Mmes DAMIEN, SIFFLET-GUERQUIN, Mrs CARDOUX, MARTIN, MEKONTSO)**

Que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve.

### Assainissement

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2009,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**DECLARE par 21 voix Pour et 5 contre (Mmes DAMIEN, SIFFLET-GUERQUIN, Mrs CARDOUX, MARTIN, MEKONTSO)**

Que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2009, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve

Considérant que les comptes de gestion sont dressés par Monsieur le Trésorier, Madame le Maire s'étonne des abstentions et des votes « Contre ».

Affaire N° 3 : Résultat de fonctionnement de l'exercice antérieur - Budget Ville - Affectation

Madame le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2009 du budget principal de la ville de **MORMANT**.

Cet excédent constaté au compte administratif 2009 s'élève à 563 755,31 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter cet excédent à la section d'investissement pour un montant de 30 175,27 € et à la section de fonctionnement pour un montant de 533 580,04 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-5, R 2311 -11 et R 2311-12,

VU le Compte Administratif 2009 du budget principal de **MORMANT**, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2010 ;

Il est demandé au Conseil Municipal,

D'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2009 du budget Ville à la section d'investissement pour un montant de 30 175,27 € et à la section de fonctionnement pour un montant de 533 580,04 €.

**Vote : Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,**

**DECIDE par 23 voix Pour et 3 abstentions (Mme SIFFLET-QUERQUIN, Mrs MARTIN, MEKONTO)**

D'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2009 du budget Ville à la section d'investissement pour un montant de 30 175,27 € et à la section de fonctionnement pour un montant de 533 580,04 €.

Affaire N° 4 : Résultat de fonctionnement de l'exercice antérieur - Budget Annexe Assainissement - Affectation

Madame le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 4, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section d'exploitation constaté à la clôture de l'exercice 2009 du budget annexe d'assainissement.

Cet excédent constaté au compte administratif 2009 s'élève à 168 550,85 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter cet excédent à la section d'investissement pour un montant de 82 958,94 € et à la section d'exploitation pour un montant de 85 591,91 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-5, R 2311 -11 et R 2311-12,

VU le Compte Administratif 2009 du budget annexe assainissement, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2010 ;

Il est demandé au Conseil Municipal,

D'affecter l'excédent de la section d'exploitation constaté à la clôture de l'exercice 2009 du budget Ville à la section d'investissement pour un montant de 82 958,94 € et à la section d'exploitation pour un montant de 85 591,91 €.

**Vote : Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,**

**DECIDE par 23 voix Pour et 3 abstentions (Mme SIFFLET-QUERQUIN, Mrs MARTIN, MEKONTO)**

D'affecter l'excédent de la section d'exploitation constaté à la clôture de l'exercice 2009 du budget Ville à la section d'investissement pour un montant de 82 958,94 € et à la section d'exploitation pour un montant de 85 591,91 €.

#### Affaire n° 5 : Taux d'imposition 2010

Madame Le Maire soumet au Conseil le rapport suivant :

L'article 2 du projet de la loi de finances pour 2010 relatif à la suppression de la taxe professionnelle instaure un mécanisme transitoire de compensation pour l'exercice 2010.

Ce mécanisme prévoit que l'Etat verse une dotation intitulée « compensation relais » aux Collectivités Locales qui percevaient la Taxe Professionnelle en 2009 pour neutraliser sa suppression en 2010.

Cette compensation relais se calcule sur la base de deux composantes :

- la première correspondant au produit des bases de TP 2010 par le taux d'imposition voté en 2009
- la seconde est égale au produit des bases de cotisation foncière des entreprises par la différence positive entre, d'une part, le taux relais qu'il est nécessaire de voter en 2010 et d'autre part, le taux de la TP voté en 2009.

Comme annoncé lors du DOB, les taux TH et TF n'étant pas augmentés en 2010, la commission des finances propose les taux suivants :

	2009	2010
Taxe d'habitation	17,41 %	17,41 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	21,34 %	21,34 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	74,18 %	74,18 %
Taxe professionnelle	12,04 %	-
Taux relais (seconde composante)	-	12,04 %

IL est demandé au Conseil Municipal de FIXER pour l'année 2010, les taux d'imposition comme ci-dessus énoncés.

Madame DAMIEN rappelle l'augmentation des taux en 2009 et précise qu'elle ne désire pas voter les taux 2010 car cette fiscalité est destinée à alimenter un budget qui ne correspond pas à la politique qu'elle souhaiterait mener si elle était à la tête de la municipalité.

**Vote : Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, par 21 voix Pour et 5 abstentions (Mmes DAMIEN, SIFFLET-GUERQUIN, Mrs CARDOUX, MARTIN, MEKONTSO)**

FIXE, pour l'année 2010 les taux d'imposition comme ci-dessus énoncés.

#### Affaire n° 6 : Budget Primitif 2010 Ville - Assainissement - Eau

Le budget primitif 2010 a été préparé conformément au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal en date du 17 février 2010.

Les dépenses de fonctionnement du budget Ville s'élèvent à 4.472.604,19 € et à 1.849.023,05 € en investissement.

#### Dépenses de fonctionnement

##### Charges à caractère général

La prévision des charges à caractère général est d'un montant supérieur à l'année précédente :

- En consommation d'eau, une importante fuite constatée au CCAS ainsi qu'au cimetière, a nécessité un réajustement de la prévision
- De nombreux travaux d'entretien de voirie nécessitent également un montant de crédit supérieur à 2009
- La création des services budgétaires « CMJ », « PASS ADOS » et « PASS JEUNES » augmente les crédits alimentation, sorties et transports
- Des travaux en régie sont réalisés par les services techniques, notamment à l'ancienne école Les Glycines ainsi que dans les vestiaires du gymnase
- Divers travaux de bâtiments vont être réalisés tout au long de l'exercice 2010

##### Charges de personnel

Comme pour 2009, nous sommes très attentifs à l'évolution de la masse salariale. La prévision sur l'évolution des traitements de la Fonction Publique Territoriale est de 1 %.

##### Charges de gestion courante

Ce chapitre, comme l'année passée, enregistre une diminution légère.

## Recettes de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement reporté s'élève à 533 580,04 €. Le montant de la dotation globale de fonctionnement diminue par rapport à 2009.

Les autres compensations sont légèrement inférieures à 2009.

La Taxe additionnelle sur les droits de mutation est sensiblement la même qu'en 2009.

En revenus des immeubles, sont intégrés les loyers relatifs à l'occupation de l'ancienne école Les Glycines.

## INVESTISSEMENTS

### Les dépenses d'investissement

Cette année, les dépenses prévues sont les suivantes :

- Frais d'études pour contrat Contact
- Pass Fonciers
- Achat d'un columbarium
- Fenêtres de l'ancienne école Dumont et travaux au gymnase
- Jardinières
- Triflash
- Economiseurs d'énergie
- Acquisition de matériel pour les ados
- Installation système entrée automatisée au gymnase
- Installation de séchoirs à mains électriques
- Acquisition d'un tracteur
- Acquisition de mobilier (salle des fêtes)
- Matériel informatique
- Revitalisation Centre Ville (contrat contact)

### Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement prévues sont les suivantes :

- Le résultat d'investissement reporté s'élève à 349 532,78 €
- Produit de la cession d'immobilisations
- Le FCTVA
- La Taxe Locale d'Équipement
- L'excédent de fonctionnement capitalisé
- Subventions diverses (DGE et réserves Parlementaires)

## BUDGET VILLE

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

COMPTE	LIBELLE	REPÖRTS	PROPOSITONS NOUVELLES	TOTAL
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			4 472 604,19	4 472 604,19
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		1 274 250,00	1 274 250,00
012	CHARGES DE PERSONNEL		2 155 000,00	2 155 000,00
014	ATTENUATION DE RECETTES		9 400,00	9 400,00
022	DEPENSES IMPREVUES		28 560,00	28 560,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		399 982,00	399 982,00
042	OPER.D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION		127 074,00	127 074,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		292 140,00	292 140,00
66	CHARGES FINANCIERES		146 198,19	146 198,19
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		40 000,00	40 000,00

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

COMPTE	LIBELLE	REPORTS	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			4 472 604,19	4 472 604,19
002	RESULTAT DE FONCTION REPORTE		533 580,04	533 580,04
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		62 552,15	62 552,15
042	OPER. ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION		50 000,00	50 000,00
70	PRODUITS SERVICES DOMAINE VENTES DIV.		171 000,00	171 000,00
73	IMPOTS ET TAXES		1 909 408,00	1 909 408,00
74	DOTATIONS , SUBENTIONS ET PARTICIPAT.		1 658 564,00	1 658 564,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		76 500,00	76 500,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		11 000,00	11 000,00

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

COMPTE	LIBELLE	REPORTS	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		732 427,05	1 116 596,00	1 849 023,05
001	RESULTAT D'INVESTIS. REPORTE			
040	OPERA.D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI		50 000,00	50 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		464 056,00	464 056,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 807,72		22 807,72
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		119 000,00	119 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	103 664,18	213 540,00	317 204,18
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	605 955,15	270 000,00	875 955,15

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

COMPTE	LIBELLE	REPORTS	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL
RECETTES D'INVESTISSEMENT		352 719,00	1 496 304,05	1 849 023,05
001	RESULTAT D'INVESTIS. REPORTE		349 532,78	349 532,78
021	VIREM. DE SECTION DE FONCTIONNEMENT		399 982,00	399 982,00
024	PRODUITS CESSIONS IMMOBILISATIONS	271 206,00	195 794,00	467 000 ,00
040	OPER. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI.		127 074,00	127 074,00
10	DOTATIONS ET FONDS DIVERS		252 075,27	252 075,27
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	81 513,00	171 846,00	253 359,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			

Madame DAMIEN constate que le budget Ville reste dans une politique d'économies et de rigueur, contrairement au budget de la Communauté de Communes. Madame DAMIEN s'étonne de l'inscription budgétaire par la Communauté de Communes d'une somme de 15 000 € pour l'équipement d'un bureau, ainsi que de l'embauche d'un chargé de Développement économique au sein, toujours, de la Communauté de Communes. Madame le Maire précise que ce montant de 15 000 € n'est qu'une prévision et en aucun cas une obligation de réalisation. Quant au chargé de développement économique, il est recruté dans le cadre du contrat CLAIR. Dans tous les cas, ces deux affaires sont liées. Le bureau étant destiné au personnel recruté.

Madame DAMIEN demande également à quoi sert le SIG de la Communauté de Communes.

Madame le Maire lui répond : « cela va permettre la gestion du cadastre pour toutes les communes adhérentes ».

Madame le Maire demande de recentrer le débat sur le Budget de la ville et non sur la Communauté de Communes.

Madame DAMIEN précise ne pas aimer le gaspillage financier et s'étonne du nombre élevé d'études sur des dossiers non importants.

Monsieur CLERIN lui demande si la revitalisation du centre ville n'est pas important ; ce à quoi Madame DAMIEN répond « non, je n'ai pas dit cela ».

Madame le Maire précise que pour l'obtention des subventions, il est nécessaire de recourir à des cabinets d'études.

Madame DAMIEN rappelle que l'étude de l'assainissement a été faite succinctement.

En ce qui concerne l'entretien des voies et réseaux, Madame DAMIEN désire savoir si les subventions sont demandées.

Madame le Maire lui précise faire le nécessaire

Madame DAMIEN note favorablement une augmentation de l'inscription budgétaire relative à la formation du personnel mais s'étonne de l'importante prévision en matière de frais d'actes et de contentieux.

Madame DAMIEN constate que le Budget primitif 2010 de la ville dénote des efforts, sans investissements, mais reste alarmée, voire atterrée de la situation de MORMANT et ne peut voter ce budget.

**Vote** : Le Conseil Municipal , Après en avoir délibéré,

**DECIDE** par 21 voix Pour et 5 Contre (Mrs CARDOUX, MEKONTSO, MARTIN, Mmes DAMIEN, SIFFLET-GUERQUIN)

**D'adopter** le budget primitif 2010 principal de la ville de MORMANT arrêté en dépenses et en recettes conformément au document signé, chapitre par chapitre.

### BUDGET ASSAINISSEMENT

Les dépenses de fonctionnement se limitent au traitement des boues de la station, aux intérêts d'emprunt et à l'amortissement des investissements.

Les recettes de fonctionnement sont constituées par la taxe de raccordement et la part communale sur la redevance d'assainissement collectif.

Les dépenses d'investissement prévues sont :

- la fin des travaux de la station d'épuration
- La pose d'un collecteur rue des Guigneveaux et la réalisation d'un nouveau déversoir d'orage permettant de réguler les effluents de temps de pluie et d'éliminer la collecte des eaux claires parasites permanentes ainsi que des eaux pluviales strictes.

Les recettes d'investissement sont constituées par le remboursement de TVA, les subventions, les amortissements des investissements et l'excédent de fonctionnement.

### BUDGET ASSAINISSEMENT

#### DEPENSES D'EXPLOITATION

COMPTE	LIBELLE	REPORTS	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL
DEPENSES D'EXPLOITATION			205 591,91	205 591,91
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		27 000,00	27 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		114 605,91	114 605,91
042	OPER.D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION		12 504,00	12 504,00
66	CHARGES FINANCIERES		26 482,00	26 482,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		25 0000,00	25 0000,00

#### RECETTES D'EXPLOITATION

COMPTE	LIBELLE	REPORTS	PORPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL
RECETTES D'EXPLOITATION			205 591,91	205 591,91
002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		85 591,91	85 591,91
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PREST.		120 000,00	120 000,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
77	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES			

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

COMPTE	LIBELLE	REPORTS	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		907 930,00	946 009,51	1 853 939,91
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVES.			
041	OPERAT. PATRIMONIALES		248 000,00	248 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		42 424,00	42 424,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	907 930,00	655 585,91	1 563 515,91

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

COMPTE	LIBELLE	REPORTS	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL
RECETTES D'INVESTISSEMENT		806 534,00	1 047 405,91	1 853 939,91
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVES		18 437,06	18 437,06
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		114 605,91	114 605,91
040	OPERA.D'ORD. DE TRANSFERT ENTRE SECT.		12 504,00	12 504,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		248 000,00	248 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		82 958,94	82 958,94
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	440 770,00	119 284,00	560 054,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	299 380,00	270 000,00	569 380,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	66 384,00	181 616,00	248 000,00

Madame DAMIEN rappelle que la taxe de raccordement au réseau d'assainissement a été payée par les habitants de LADY vers 1993 et s'étonne de ce fait. Il lui est précisé qu'après recherche, aucun titre de recettes relatif à la taxe de raccordement à l'assainissement émis à l'ordre des habitants de LADY sur les budgets Eau et Assainissement n'a été trouvé dans l'historique de la comptabilité pour la période de 1990 à ce jour.

Madame DAMIEN s'engage à fournir les justificatifs de ces paiements.

**Vote : Le Conseil Municipal , Après en avoir délibéré,**

**DECIDE par 21 voix Pour et 5 Contre (Mrs CARDOUX, MEKONTSO, MARTIN, Mmes DAMIEN, SIFFLET-GUERQUIN)**

**D'adopter le budget primitif 2010 Assainissement de la ville de MORMANT arrêté en dépenses et en recettes conformément au document signé, chapitre par chapitre.**

## BUDGET EAU

Le budget Eau dégage un excédent en investissement qui permettra la réalisation des changements de tous les branchements plomb dans les délais. Des bornes à incendie vont être installées pour un montant de 18 000 euros.

### BUDGET EAU

#### DEPENSES D'EXPLOITATION

COMPTE	LIBELLE	REPORTS	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL
DEPENSES D'EXPLOITATION			97 353,00	97 353,00
002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		16 156,82	16 156,82
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		73 376,18	73 376,18
042	OPER.D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION		7 820,00	7 820,00

#### RECETTES D'EXPLOITATION

COMPTE	LIBELLE	REPORTS	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL
RECETTES D'EXPLOITATION			97 353,00	97 353,00
002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE			
042	OPER.D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION		5 853,00	5 853,00
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PREST.		91 500,00	91 500,00

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

COMPTE	LIBELLE	REPORTS	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			541 475,73	541 475,73
040	OPER.D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION		5 853,00	5 853,00
041	OPERAT. PATRIMONIALES		60 000,00	60 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		475 622,73	475 622,73

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

COMPTE	LIBELLE	REPORTS	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL
RECETTES D'INVESTISSEMENT			541 475,73	541 475,73
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVES		408 655,73	408 655,73
040	OPERA.D'ORD. DE TRANSFERT ENTRE SECT.		7 820,00	7 820,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		60 000,00	60 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		5 000,00	5 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		60 000,00	60 000,00

Madame DAMIEN demande où seront installées les bornes à incendie.

Madame le Maire et Monsieur DZIAMSKI précisent les lieux suivants : LADY, rue de Bagneaux, vers la Gare.

Madame DAMIEN désire savoir si les travaux du château d'eau sont reportés.

Madame le MAIRE lui rappelle que l'obtention de subventions est difficile.

Madame DAMIEN s'inquiète de l'éventualité d'un problème majeur de fonctionnement et souligne l'importance des travaux.

**Vote : Le Conseil Municipal , Après en avoir délibéré,**

**DECIDE par 21 voix Pour et 5 Abstentions (Mrs CARDOUX, MEKONTSO, MARTIN, Mmes DAMIEN, SIFFLET-GUERQUIN)**

**D'adopter le budget primitif 2010 Eau de la ville de MORMANT arrêté en dépenses et en recettes conformément au document signé, chapitre par chapitre.**

#### AFFAIRE N° 7 : ADMISSIONS EN NON VALEUR

Plusieurs admissions en non valeur de créance sont à prononcer :

Nom du redevable	Montant à recouvrer	Exercice	Motif
MASSIN Lucie	188,31	1997	procédure de rétablissement personnel
MASSIN Lucie	832,65	1998	procédure de rétablissement personnel
FERREIRO Elisabeth	56,72	2001	Somme inférieure au seuil de poursuites fixé pour la saisie
MORIN Romuald	2,60	2007	Somme inférieure au seuil de poursuites fixé pour la saisie
MORIN Romuald	2,60	2007	Somme inférieure au seuil de poursuites fixé pour la saisie
NKENGNAURING Florence	7,80	2007	Somme inférieure au seuil de poursuites fixé pour la saisie
LEFEVRE Thierry	44,20	2007	Somme inférieure au seuil de poursuites fixé pour la saisie
MAZUR Lionel	5,20	2007	Somme inférieure au seuil de poursuites fixé pour la saisie
GONCALVES Catherine	77,50	2006	Somme inférieure au seuil de poursuites fixé pour la saisie
VERRIER Paul	12,50	2006	Somme inférieure au seuil de poursuites fixé pour la saisie
ALONSO Patricia	20,00	2006	Somme inférieure au seuil de poursuites fixé pour la saisie
DENIEL Cécile	5,00	2006	Somme inférieure au seuil de poursuites fixé pour la saisie
PLARD Jean-Luc	7,50	2006	Somme inférieure au seuil de poursuites fixé pour la saisie
NKENGNAURING Florence	26,00	2007	Somme inférieure au seuil de poursuites fixé pour la saisie
MORIN Romuald	10,40	2007	Somme inférieure au seuil de poursuites fixé pour la saisie
NALEPA Thierry	15,60	2007	Somme inférieure au seuil de poursuites fixé pour la saisie

MAZUR Lionel	5,00	2006	Somme inférieure au seuil de poursuites fixé pour la saisie
TASSERY Brigitte	20,00	2006	Somme inférieure au seuil de poursuites fixé pour la saisie
MORIN Romuald	5,00	2006	Somme inférieure au seuil de poursuites fixé pour la saisie
LEFEVRE Thierry	2,50	2006	Somme inférieure au seuil de poursuites fixé pour la saisie
LEFEVRE Thierry	5,00	2007	Somme inférieure au seuil de poursuites fixé pour la saisie

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prononcer l'admission en non valeur pour les créances ci-dessus.

**Vote : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité  
De prononcer les admissions en non valeur pour les créances ci-dessus.**

#### AFFAIRE N° 8 : Noms des rues du lotissement KAUFMANN

Un lotissement de 39 maisons et 14 logements collectifs est en cours de réalisation, rue de l'Épine.

Il est nécessaire de dénommer les deux voies à l'intérieur du lotissement.

Il est demandé au Conseil Municipal de dénommer les voies du lotissement comme suit :

- rue Simone VEIL
- rue Rosa BONHEUR

Simone VEIL : Simone JACOB est née à NICE le 13 juillet 1927. Elle est déportée à AUSCHWITZ à l'âge de 17 ans et y perd sa mère. Elle entre dans la magistrature en 1957. Ministre de la Santé, elle fera voter en 1975 la Loi sur la légalisation de l'I.V.G. Elle sera Présidente du Parlement Européen puis membre du Conseil Constitutionnel.

Le 20 novembre 2008, elle est élue à l'Académie Française. Elle y est reçue le 18 mars 2010.

Rosa BONHEUR : Elle est née en 1822 à BORDEAUX. Elle se spécialise très tôt dans la peinture du monde animal. Elle fut comme George SAND et Sarah BERNHARDT un monstre sacré du XIX siècle. Cette femme indépendante et volontaire est aussi une figure des débuts du féminisme.

Ce quartier sera dénommé « quartier de l'Épine »

Madame DAMIEN demande qui a proposé ces deux noms ?

Madame le Maire précise que quelques élus ont arrêté ces deux propositions le jour de la Journée de la Femme.

**Vote : Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité  
de dénommer les voies du lotissement comme suit :**

- rue Simone VEIL
- rue Rosa BONHEUR

## AFFAIRE N° 9 : « PASS FONCIER »

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juin 2009 adoptant le principe général d'octroi du Pass Foncier pour le projet de Kauffman & Broad au lotissement « les Jardins Briards » ;

**Vote :** Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, DECIDE par 24 voix Pour et 2 Abstentions (Mme DAMIEN, Mr CARDOUX) :

- D'ADOPTER le principe de versement de 10 « Pass Foncier » ;
- DE FIXER le montant de ces subventions à 3000 euros si le nombre d'occupants du logement est inférieur ou égal à 3 et à 4000 euros si le nombre d'occupants du logement est supérieur ou égal à 4 ;
- DE DECIDER de verser cette subvention pour le compte du ménage auprès du Notaire en déduction du prix après avoir reçu les aides de l'Etat au Pass Foncier ;
- DE DECIDER de demander à leurs bénéficiaires le remboursement total de la subvention de la commune de MORMANT en cas de revente du bien dans les 5 ans de l'octroi de la subvention pour toute autre cause qu'un accident de la vie ;
- DE DECIDER de confier à un organisme collecteur la réception et l'instruction des demandes de subventions en liaison avec les services de la commune à chaque fois qu'un ménage sera éligible à l'aide à l'accession ;
- DE DECIDER de faire le nécessaire auprès des services de l'Etat pour obtenir l'aide prévue.

## AFFAIRE N° 10 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LE BASSIN D'ORAGE DE LA STATION D'EPURATION

Il est rappelé que, conformément aux instructions de la Préfecture, un marché sous forme de procédure adaptée, a été réalisé conformément au Code des Marchés Publics pour les travaux de construction du bassin d'orage de la station d'épuration.

L'analyse des offres a été réalisée conformément au règlement de consultation et selon les critères d'appréciation suivants :

1. Prix : sur 40 points
2. Qualité technique de l'offre : sur 40 points
3. Délais d'exécution : sur 20 points

Il suit du rapport d'analyse des offres un classement dont le Groupement d'entrepreneurs conjoints SA GOSSIAUX FRERES/entreprise ROUSSEY/ENTREPRISE C.I.V.B dont l'entreprise SAS GOSSIAUX FRERES est le mandataire, a été retenu pour un montant de 490 365,22 € H.T.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette attribution et d'autoriser Madame le Maire à signer les documents relatifs à son exécution.

**Vote : Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité**

1. d'approuver cette attribution
2. d'autoriser Madame le Maire à signer les documents relatifs à son exécution.

**AFFAIRE N° 11 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE REALISATION  
D'UN BASSIN D'ORAGE - BUDGET ASSAINISSEMENT**

Considérant les travaux de réalisations d'un bassin d'orage permettant la régulation des effluents de temps de pluie, il est demandé au Conseil Municipal :

d'autoriser Madame le Maire à solliciter des subventions pour les dépenses liées à ces travaux auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Général de Seine et Marne et de la Région Ile de France.

**Vote : Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, DECIDE , à l'unanimité**

d'autoriser Madame le Maire à solliciter des subventions pour les dépenses liées à ces travaux auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Général de Seine et Marne et de la Région Ile de France.

**AFFAIRE N° 12 : SUBVENTION RELATIVE A LA REHABILITATION DU GYMNASE**

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2006 sollicitant une subvention auprès du Conseil Général pour les travaux supplémentaires du gymnase .

CONSIDERANT que les travaux initialement prévus dans ladite délibération ont été revus à la baisse en raison des possibilités financières limitées de la commune ;

CONSIDERANT la demande de Madame la Directrice des Sports et de la Jeunesse, au sein du Conseil Général, afin qu'une nouvelle délibération soit prise pour préciser les travaux réellement effectués dans le cadre de la subvention n° 07 DSJ 028 et accréditer la fin des travaux en faisant apparaître leur montant total ;

Madame DAMIEN demande si ces chiffres précis correspondent à des travaux déjà engagés.  
Monsieur VANNIER lui précise que ces travaux ont été réalisés.

**Vote : Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE, de lister les travaux réalisés au gymnase pour les montants ci-dessous énumérés :**

- a. Rénovation de la chaufferie et aérothermes pour un montant de 36 803,00 € H.T
- b. Remplacement aérothermes du Dojo pour un montant de 10 725,00 € H.T.

- c. Fourniture et pose de menuiseries PVC blanc pour un montant de 27 445,00 € H.T
- d. Travaux de réhabilitation de l'électricité pour un montant de 36 662,69 € H.T.
- e. Installation d'un caisson d'extraction et d'un réseau VMC dans les vestiaires pour un montant de 3 381,49 € H.T.

Soit un TOTAL H.T. de 115 017,18 €

#### AFAIRE N° 13 : VENTE DE TERRAINS

Lors du Conseil Municipal du 17 février, il a été délibéré sur la vente de la parcelle Section A n° 263 d'une superficie de 1385 m2.

L'identification cadastrale de la parcelle est erronée. En effet, celle-ci est actuellement cadastrée section A n° 638 pour 1385 m2.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver de nouveau le projet et d'accepter la vente de ce terrain.

Madame DAMIEN précise avoir voté Contre la vente de ce terrain et maintenir sa décision.

**Vote : Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, par 24 voix Pour et 2 Contre (Mme DAMIEN, Mr CARDOUX)**

**APPROUVE le projet**

**ACCEPTE la vente de ce terrain pour la somme de 235.000 €**

#### AFFAIRE N° 14 : FIXATION DES TARIFS DE PARTICIPATION AUX SORTIES PASS ADOS ET PASS JEUNES

Dans le cadre des Pass Ados et Pass Jeunes, il est nécessaire de fixer les montants minima et maxima de participation des adolescents et des jeunes au titre des sorties organisées.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de fixer ces tarifs de 5 à 50 euros.

Madame SIFFFLET-GUERQUIN désire savoir si des critères de participation seront établis. Monsieur NICOT lui répond que non. Il s'agit d'une variation en fonction des tarifs des sorties organisées et non en fonction de quotients ou autres critères.

Madame le Maire rappelle qu'une décision du Maire devra être prise pour chaque sortie afin de fixer la participation des jeunes et des ados ; la délibération prise aujourd'hui n'étant qu'une délibération de principe. Ce que confirme Madame DAMIEN.

**Vote : Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité DE FIXER ces tarifs de 5 à 50 euros.**

## AFFAIRE N° 15 : SYSTEME DE FERMETURE AUTOMATIQUE DU GYMNASE

Il a été décidé d'installer un système de fermeture automatique du gymnase.

Un bip sera mis à disposition :

- de chaque association
- de l'animateur sportif de la commune
- des professeurs EPS du collège

En cas de perte, de destruction ou de demande d'un bip supplémentaire, il sera facturé 60 €.

Une convention de mise à disposition de ce matériel devra être signée avec le Président de l'association et la Principale du Collège.

**Vote : Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de ce matériel avec le Président de l'association et la Principale du Collège.**

### **Informations diverses :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Collège Nicolas Fouquet et la ville de MORMANT ont passé une convention de mise à disposition d'un agent à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009 pour une durée de 3 ans, à raison de 4 heures par semaine pendant la période scolaire.

Un avenant à cette convention sera soumis au vote d'un prochain conseil municipal, après avis de la Commission Administrative Paritaire, concernant le remboursement des frais de personnel par la Collectivité d'accueil.

Madame le Maire donne copie à l'Assemblée Municipale du projet d'avenant.

Madame le Maire informe les élus que le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) voté par la Communauté de Communes devrait baisser pour 2010 .

### **Questions diverses**

Madame DAMIEN : Pourquoi les portes du cimetière restent-elles ouvertes ?

Madame le Maire : Suite au fort coup de vent, des pièces ont été endommagées. Les portes sont donc en panne et vont être réparées.

Madame DAMIEN : En ce qui concerne l'assainissement pour KAUFMANN ? Où en est-on ?

Monsieur DZIAMSKI : Nous attendons des propositions de VEOLIA.

Madame DAMIEN : La convention entre la Ville et le futur locataire de l'ancienne école des Glycines est-elle signée ?

Madame le Maire : Le Notaire s'occupe actuellement du bail.

Madame DAMIEN : Où en est l'agrandissement du parking de la Gare ?

Madame le Maire : Nous avons demandé la construction d'un parking de l'autre côté de la voie ferrée auprès de la Région.

Madame DAMIEN : Mais il ne sera plus gratuit.

Madame MORAIN : Effectivement car il sera privé.

Monsieur CLERIN précise pour information qu'il y a des places disponibles au fond du parking actuel.

Monsieur MARTIN souhaite le tracé d'une bande jaune afin d'éviter le stationnement au bout de la rue Maurice Martin, à proximité de la Gare.

Madame DAMIEN : Le chemin près du lotissement KAUFMANN n'existe plus ?

Monsieur DZIAMSKI : Ce chemin est pérenne, il sera conservé.

Madame DAMIEN : Où en est le P.L.U ?

Monsieur DZIAMSKI : Nous sommes en attente de la réponse du Cabinet FAHRI. Il y aura une enquête publique.

Madame le Maire : Nous venons d'avoir la réponse. Une réunion va être programmée.

Madame DAMIEN : Où en est-on dans le schéma Brie Almont Centrale ?

Monsieur DZIAMSKI : Le président a provisionné 150 000 € pour le SCOTT. Le choix du cabinet n'a pas été arrêté. Pour le moment, il n'y a pas de comité de travail. : tout reste ouvert.

Madame DAMIEN : Pourrait-on avoir un point sur les divers syndicats ?

Madame le Maire prend bonne note de sa demande.

Madame DAMIEN : Où en est-on avec la zone d'activités ?

Madame ABIVEN : L'étude pour l'embranchement fer est financée et je reçois la société après les vacances scolaires.

Monsieur MARTIN : Quand est prévu l'abattage des marronniers ?

Madame ABIVEN : Cela va être fait très prochainement.

Monsieur MEKONTSO : Les élus ont-ils des cartes d'élus ?

Madame le Maire précise que les cartes doivent être demandées. Il sera donné une carte à chaque élu.

Madame SIFFLET-GUERQUIN : Est-ce que Madame MALAQUIN est remplacée par Monsieur CARDOUX AU CCAS ?

Le point est à faire car Monsieur CARDOUX doit maintenant siéger au Conseil d'Administration du CCAS en qualité d' élu.

Madame le Maire va s'en occuper.

Madame SIFFLET aimerait également avoir le planning de sortie du Mormant Communication et demande à faire paraître un article pour l'opposition dans Mormant Communication.

Monsieur CLERIN précise que c'est à la tête de liste, soit Monsieur LOMBARD, de gérer les articles à faire paraître. Seule une autorisation écrite de sa part donnant l'autorisation à une autre personne de sa liste sera valable pour les prochaines parutions sinon c'est à lui de fournir les articles.

La séance est levée à 20 heures 40

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Anne-Marie ABIVEN

Véronique PERON